

1. Ordre du jour :

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 16 mars 2022
3. Informations du Comité
4. Approbation du règlement des finances RFin
 - a. Préavis de la commission financière
 - b. Vote
5. Approbation du règlement de portée générale de l'association
 - a. Préavis de la commission financière
 - b. Vote
6. Investissements spéciaux 2022
 - a. Loyer supplémentaire pour l'annexe de Treyvaux
 - i. Préavis de la commission financière
 - ii. Vote
 - b. Salaires pour le personnel pour l'annexe de Treyvaux
 - i. Préavis de la commission financière
 - ii. Vote
7. Budget 2023
 - a. Présentation du budget
 - b. Préavis de la commission financière
 - c. Vote
8. Divers
9. Clôture de l'Assemblée

Je salue et remercie les personnes présentes.

Le président informe que cette séance est ouverte à toute personne ainsi qu'aux médias. Le public ne peut pas s'exprimer lors de la séance, ni se manifester de manière à en perturber le bon déroulement.

Le président informe que cette assemblée a été convoquée par courrier personnalisé aux Communes et aux délégués de l'association, en date du 29 septembre 2022. La convocation a aussi été publiée dans la Feuille Officielle.

→ aucune remarque pour la convocation ; l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le président demande s'il y a des remarques quant à l'ordre du jour.

Personne ne souhaite la parole.

→ l'ordre du jour est approuvé.

2. Approbation du PV de l'assemblée des comptes du 16 mars 2022

Le président mentionne que ce procès-verbal ne sera pas lu lors de cette assemblée. Il a été transmis par courrier aux délégués et était disponible sur le site internet de la crèche.

Personne n'ayant de remarque ou de question par rapport à ce PV, **Le président** demande aux délégués de l'approuver à mains levées.

→le PV est approuvé par 11 voix/11 voix.
Il remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

3. Information du comité

Ne s'agissant pas du rapport de gestion annuel, le comité voudrait toutefois remercier les communes pour leur confiance et leur partenariat. Elles ont permis l'ouverture en ce mercredi 2 novembre d'un deuxième site pour la crèche Capucine à Treyvaux pour une capacité d'accueil de 11 places.

Les perspectives de remplissage sont bonnes et le comité se chargera de suivre l'évolution des placements pour nos petits concitoyens.

D'autres informations dans les divers suivront.

4. Approbation du règlement des finances RFin

Le président donne la parole au président de la commission financière pour le préavis de la commission financière.

La commission financière s'est réunie le 12 octobre 2022 à l'administration communale de Ferpicloz en présence du vice-président du comité ainsi que du responsable administratif de la crèche pour discuter du règlement des finances. La commission financière avait proposé ou suggéré quelques modifications (limite d'activation à Fr. 5'000 (art. 3), crédit additionnel (art. 6) et crédit supplémentaire (art. 7) au maximum Fr. 5'000). Modifications acceptées par le comité. Par conséquent, la commission financière n'a plus de remarque particulière et propose d'accepter le règlement de frais.

Le président présente les modifications proposées par le comité à la suite de la CF et du préavis du Scom, à savoir :

Art. 2 « tarif de la crèche », proposition de le supprimer car déjà réglé par les statuts à l'art. 11, lettre G.

Art. 3, limite d'activation à Fr. 5'000

Art. 6, crédit additionnel à Fr. 5'000

Art. 7, crédit supplémentaire à Fr. 5'000

Art. 10, proposition de supprimer car aucune rémunération ne rentre dans la liste des objets déléguables en raison de la Loi sur les Finances communales qui détermine déjà la nature de la dépense et quel organe est compétent.

Art. 12 « Referendum obligatoire et facultatif » déjà fixé par les statuts. Proposition de modifier le texte en « les dispositions référendaires sont déterminées par les statuts de la société ».

Le président demande aux délégués de voter à main levée pour l'acceptation du RFin.

→le RFin avec les modifications est approuvé par 11 voix/11 voix.

5. Approbation du règlement de portée générale de l'association

Les membres ont reçu avec la convocation, les modifications proposées du règlement de portée générale de l'association dans le but de clarifier la transmission des informations pour la détermination des subventions communales qui sont déterminés par le comité de la Crèche.

Conseil a été demandé à Me Nussbaumer pour éviter les chevauchements et contradictions entre le règlement de portée générale et le règlement d'application.

Le président présente les modifications au travers de sa présentation.

La parole est proposée, aucun commentaire ou question de la part des membres.

Le président donne la parole au président de la commission financière pour le préavis de la commission financière.

La commission financière n'a pas de remarque particulière et propose d'accepter les modifications apportées au règlement de portée générale.

Le président demande aux délégués de voter à main levée pour l'acceptation des modifications du règlement de portée générale.

→ les modifications du règlement de portée générale sont approuvées par 11 voix/11 voix.

6. Investissements spéciaux 2022

L'ouverture de la crèche étant le 1^{er} novembre 2022, ces investissements devaient déjà être théoriquement dans le budget 2022. Etant donné que la date d'ouverture au 1.11.2022, n'était pas prévue lors de l'élaboration du budget 2022, ce sont donc des investissements spéciaux et qui font l'objet d'une votation séparée. Les membres ont reçu avec la convocation et l'ordre du jour, l'explication des 2 investissements spéciaux (présentés ci-après).

Le président présente l'investissement spécial pour le loyer supplémentaire pour l'annexe de Treyvaux.

La parole est proposée, aucun commentaire ou question de la part des membres.

Le président donne la parole au président de la commission financière pour les préavis de la commission financière qui propose d'accepter l'investissement spécial pour le loyer supplémentaire pour l'annexe de Treyvaux.

Le président demande aux délégués de voter à main levée pour l'acceptation de l'investissement spécial pour 2022 du loyer de l'annexe de Treyvaux.

→ L'investissement spécial pour le loyer de l'annexe de Treyvaux est approuvé par 11 voix/11 voix.

Le président présente l'investissement spécial pour les salaires du personnel supplémentaire pour l'annexe de Treyvaux.

La parole est proposée, aucun commentaire ou question de la part des membres.

Le président donne la parole au président de la commission financière pour les préavis de la commission financière qui propose d'accepter l'investissement spécial pour le personnel supplémentaire pour l'annexe de Treyvaux.

Le président demande aux délégués de voter à main levée pour l'acceptation de l'investissement spécial pour 2022 pour le salaire du personnel de l'annexe de Treyvaux.

→ L'investissement spécial pour le salaire du personnel de l'annexe de Treyvaux est approuvé par 11 voix/11 voix.

7. Budget 2023

Le président donne la parole au responsable administratif de la crèche pour la discussion sur le budget 2023.

Budget 2023, les grands changements. Dans un 1^{er} temps, le budget 2022 a été retravaillé sur la base des éléments connus. Partant, le budget 2023 a été élaboré sur la base de la nouvelle situation (budget Le Mouret + budget Treyvaux = budget total présenté)

Points principaux du budget 2023 :

Augmentation de la masse des salaires :

Educatrices : 6 pour un EPT 4.7

Direction : responsable pédagogique, nouveau taux de travail qui passe à 75%

Auxiliaires : 4 pour un EPT 1.8

Personnel de nettoyage et cuisine : augmentation due au site de Treyvaux

Pour information car peu d'incidence sur les salaires :

Apprentis : 1 en 3^{ème} année qui fini en 2023, 1 nouvelle qui a débuté en 2022 (ancienne stagiaire)

Stagiaire : 1 nouvelle

3090.00, Frais de formation :

Formation de directrice pour la responsable pédagogique (Fr. 3'000 en 2023 et Fr. 3'000 en 2024)

Educatrices : formation continue mise en place

3101.01, Matériel pédagogique : hausse due à Treyvaux + budgets antérieurs assez bas

3105.00, Produits alimentaires : suit le taux de remplissage achetés à la boucherie Kunzli + goûter et déjeuner (le poste s'annule pratiquement au vu de la facture aux parents, 4260.01)

3110.00, Mobilier : augmentation due à l'installation de Treyvaux

3120.00, Eau, énergie, combustible : Charges du loyer de Treyvaux (en sus du loyer) + frais de déchetterie pour Treyvaux et Le Mouret

3130.02, Communication : installation fixe et internet à Le Mouret + Natel à Treyvaux

3130.04, Frais informatiques : sous-estimés en 2022. Budget plus représentatif des charges réelles annuelles

3132.00, Fiduciaire : augmentation due aux RH (plus de salariés avec Treyvaux)

3134.00, Assurance chose : Protection juridique, nouveau (Fr. 400.-/an)

3160.00, Loyer : Le Mouret Fr. 1'800 charges comprises + Treyvaux Fr. 1'100 + charges Fr. 180.-

3300.00, Amortissement Kibe : fin à 2021. Le nouvel achat a été mis en charge directement

Revenus : Détail remis avec le budget.

4260.00 et 4632.00

Pour les explications, un tarif brut de Fr. 120.- ./ subvention cantonale Fr. 22.30 (4631.00) = un tarif net à Fr. 97.70 qui est réparti entre les parents et les communes sur la base des capacités financières des parents.

Le budget de ces 2 postes est calculé sur la moyenne des 3 dernières années. Il peut varier d'année en année.

4830.00, Produits extraordinaires : Subvention cantonale pour l'ouverture de Treyvaux Fr. 5'000 par place (11) + fédérale Fr. 5'000 par place occupée (estimé 6). Total Fr. 85'000

Bénéfice budgétisé : Fr. 6'500 yc les produits extraordinaires. Normalement aucune refacturation aux communes pour 2023 étant qu'il n'y a pas d'excédent de charges.

Taux de remplissage : 78% global (Le Mouret 88%, Treyvaux 60%)

Remarque du président, lundi visite avec le SEJ, Fr. 55'000 versé peut-être déjà cette année. Ce qui pourrait avoir une incidence sur le budget 2023 si l'entrée financière est encaissée en 2022.

Pour information, un pré-budget 2024 a été étudié. Il prévoit une perte de Fr. 40'000 env.

Le responsable administratif ouvre la discussion pour les diverses questions concernant le budget 2023.

La parole n'étant pas demandée,

Le président remercie le responsable administratif pour la présentation du budget.

Le président donne la parole au président de la commission financière pour le préavis de la commission financière

La commission financière, lors de sa séance du 12 octobre 2022, a analysé le budget 2023. Toutes les questions ont obtenu des réponses satisfaisantes et elle présente les remerciements au comité, la Direction pour l'excellente gestion de la crèche.

La commission financière propose d'accepter le budget 2023 présentant un excédent de revenu de Fr. 6'500 en tenant compte comptes des produits extraordinaires.

Le président demande à l'assemblée s'il y a encore des questions.

Tel n'étant pas le cas, elle demande aux personnes qui acceptent le budget 2023 comme présenté de se manifester par main levée.

→ **L'assemblée approuve à l'unanimité (11 voix) le budget 2023.**

8. Divers

La déléguée de la commune de Bois-d'Amont demande au nom du Syndique de Bois-d'Amont s'il est possible de prévoir dans les budgets un investissement de l'association de commune dans la construction. Le président informe que l'association de commune ne peut pas

construire en tant que tel (ne fait pas partie de ses statuts) mais des discussions vont venir du moment que les communes soutiendront une construction. Tant qu'aucune décision n'est prise par l'ensemble des communes, le comité ne va pas commencer à travailler sur différents projets possibles. Des réflexions vont être entreprises pour étudier ces différentes propositions mais aucun investissement, tel qu'architecture, ne sera consenti tant qu'une solution n'est pas choisie dans ce sens.

Le président informe les délégués que la nouvelle secrétaire de l'association de communes de la crèche Capucine sera en fonction à partir du 1^{er} novembre 2022. Il lui est demandé de se présenter.

Le président informe l'AD qu'à la suite de l'ouverture du site de Treyvaux, le comité édictera une directive pour les communes sur l'attribution des subventions communales aux enfants placés à l'extérieur de la crèche Capucine prenant en compte les différentes situations possibles.

A ce jour et afin de remplir le site de Treyvaux le plus vite possible, les enfants placés en dehors de la crèche Capucine ont été invités à intégrer ladite crèche de manière à assurer aux parents la continuité des subventions communales. Cette pratique fait débat tant au niveau des parents que des conseils communaux.

Le comité va proposer une directive la plus équitable possible et la présentera aux communes pour validation.

Le président annonce la date l'AD des comptes 2022 le 22 mars 2023.

Le président donne la parole aux délégués pour des divers.

La parole n'étant plus demandée, **Le président** remercie tous les membres pour leur participation et leur souhaite une belle soirée.

Fin de l'assemblée à 18h40.

Le Président

Handwritten signature of the President, appearing to read 'PL Ruffin'.

La Secrétaire

Handwritten signature of the Secretary, appearing to read 'Nau'.